

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ILE D'YEU

Séance du : 17 septembre 2024

Numéro de la délibération : DEL/BC/17/09/171 (M1)

<p>Date Convocation 11/09/2024</p> <p>Date Affichage 11/09/2024</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>16</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>06</td></tr><tr><td>- absents</td><td>05</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	16	- procurations	06	- absents	05	<p>Le 17 septembre Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Ile d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 16 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Marie-Thérèse LEROY, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD,</p> <p>PROCURATIONS 6 : Alice MARTIN, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Didier MARTIN, Carole CHARUAU, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Marie-Thérèse LEROY et Patrice BERNARD</p> <p>ABSENTS 5 : Emmanuel MAILLARD, Michel BRUNEAU, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	16								
- procurations	06								
- absents	05								

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS, MODIFICATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : Carole CHARUAU

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs et notamment en raison des promotions internes.

Vu le tableau des effectifs en date du 10 juillet 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général de la Fonction Publique,

Il est proposé :

Créations/suppressions/modifications de postes :

Suppressions/modifications	Créations
Filière administrative	
	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe à temps complet au 01/08 selon délibération juillet
	Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe à temps complet au 01/08 selon délibération juillet
Adjoint administratif territorial à temps complet	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet au 01/10
	Adjoint administratif territorial à temps complet au 01/10
Attaché territorial à temps complet	
Filière technique	
	Ingénieur Principal au 01/10
Adjoint technique à temps complet	Adjoint technique à temps non complet 28/35h
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Adjoint technique à temps complet
	Agent de maîtrise principal à temps complet au 01/10
Filière culturelle	
	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe à temps complet au 01/08 selon délibération juillet
Assistant territorial d'enseignement artistique	
Filière animation	
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe à temps complet au 01/08 selon délibération juillet

La rémunération de ces emplois sera calculée sur la base d'un indice de la fonction publique. L'échelon et le régime indemnitaire seront définis par arrêté du Maire.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (22 POUR) :

- ♦ **APPROUVE** le tableau des effectifs tel que figurant en annexe
- ♦ **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de l'île d'Yeu sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération
- ♦ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades figurant dans le tableau des effectifs, tel qu'annexé, sont inscrites aux budgets de l'exercice en cours

Envoyé en préfecture le 21/09/2024

Reçu en préfecture le 21/09/2024

Publié le

ID : 085-218501138-20240920-DEL1709171M-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,